



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_28  
BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....32  
Pouvoir(s) : .....6  
Votants :.....38

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

DRIANCOURT Marc-Antoine a donné pouvoir à POMMOT Michel, BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, RICHARD Maud a donné pouvoir à BASTARD Estelle, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à GUILLOT Jean-François, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

**Conseillers absents :**

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine,

**Secrétaire de séance :**

THEPAUT Michel



DELIBERATION N°DCM2024\_28  
Budget principal – Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : Dominique FOUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice considéré dressé par le comptable,

Vu l'avis favorable de la commission Finances ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif ;

Considérant que Madame Maryline LEZE, Maire, s'est retirée pour laisser à Monsieur Dominique FOUIN, désigné, la présidence de la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 du budget général de la commune Les Hauts-d'Anjou, s'établissant comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté	1 715 279,75 €	Résultat reporté	- 468 815,51 €
Dépenses de fonctionnement 2023	7 489 401,71 €	Dépenses d'investissement 2023	2 125 792,94 €
Recettes de fonctionnement 2023	7 826 347,35 €	Recettes d'investissement 2023	2 207 865,64 €
<b>Résultat</b>	<b>2 052 225,39 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>- 386 742,81 €</b>

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice précédent s'établissent comme suit :

Numéro d'opération	Opération	RAR de Dépenses	RAR de Recettes
201	AMENAGEMENT VEGETAL		1 695,00 €
202	BATIMENTS	4 362,00 €	
204	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	2 011,00 €	23 151,00 €
205	INFORMATIQUE	9 477,00 €	
206	MATERIEL ET MOBILIER	368,00 €	
408	THEATRE DE VERDURE MARIGNE	182 036,00 €	
411	ROUTE DE CHEFFES CHAMPIGNE		19 252,00 €
502	ECOLE KIRIKOU BRISSARTHE	1 260,00 €	
509	MULTISERVICES CHERRE	3 767,00 €	205 563,00 €
600	AMENAGEMENT DES COMMUNES	53 921,00 €	
700	ECLAIRAGE PUBLIC SIEML	2 384,00 €	
701	VOIRIES	5 543,00 €	
<b>Total RAR Investissement</b>		<b>269 129,00 €</b>	<b>249 661,00 €</b>
		<b>-19 468,00 €</b>	

Considérant l'avis favorable de la commission Finances ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le compte administratif 2023 lequel peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté	1 715 279,75 €	Résultat reporté	- 468 815,51 €
Dépenses de fonctionnement 2023	7 489 401,71 €	Dépenses d'investissement 2023	2 125 792,94 €
Recettes de fonctionnement 2023	7 826 347,35 €	Recettes d'investissement 2023	2 207 865,64 €
<b>Résultat</b>	<b>2 052 225,39 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>- 386 742,81 €</b>

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions).**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 8 avril 2024

Maryline LÉZÉ,  
Maire des Hauts-d'Anjou



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 avril 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 8 avril 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, 4-10 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*